

**CONVENTION POUR LA GESTION DE REMUNERATION ET DE VALORISATION DES
ACTIONS DES GUIDES DU PATRIMOINE**

ENTRE :

La communauté de communes Pays du Mont-Blanc sise 648, Chemin des Prés Caton 74190 Passy représentée par Monsieur Jean-Marc PEILLEX, son Président, en vertu de la décision du bureau comm n° du 21 aout 2023,

ET

L'office de tourisme de la Vallée de Chamonix, sis 85, Place du Triangle de l'Amitié 74400 Chamonix-Mont-Blanc et représenté par Monsieur Nicolas DUROCHAT, son directeur dûment habilité,

SIRET : N°776 550 766 0013

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Dans le cadre du projet label Pays d'art et d'histoire (Pah), les 2 communautés de communes (Vallée de Chamonix Mont-Blanc et Pays du Mont-Blanc) se sont engagées, en 2023 à allouer un budget de 5 000 € à répartir entre les 14 communes afin d'organiser des animations gratuites à destination du grand public. Les événements ciblés sont :

- les Journées européennes du patrimoine les 16 et 17 septembre (thèmes : "patrimoine vivant" et "Patrimoine du sport")
- la Fête de la science du 6 au 16 octobre (thème "Science et sport")
- les Journées nationales de l'architecture les 14 et 15 octobre

Dans ce cadre, les Guides du Patrimoine Savoie Mont-Blanc et la Compagnie des Guides de Chamonix sont missionnés afin d'organiser des visites patrimoniales à titre gratuit en Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Pour le compte de la communauté de communes, l'office de tourisme de Chamonix-Mont-Blanc réalisera la communication et la réservation pour ces visites patrimoine.

Article 2 – Engagement de la communauté de communes Pays du Mont-Blanc

La communauté de communes Pays du Mont-Blanc s'engage à financer les visites patrimoniales des événements précités (cf. article 1), à hauteur de 1 400 euros au titre de l'Entente.

Article 3 – Engagement de l'office de tourisme

L'office de tourisme s'engage à effectuer la réservation des visites du patrimoine et à communiquer sur l'ensemble de son réseau, chacune des visites planifiées par les guides du patrimoine.



Les visites concernées sont :

- 16/09 à 10h: "Les Walser d'hier et d'aujourd'hui à Vallorcine" par Xavier DUNAND
- 16/09 à 10h35 : "Le Lavancher – un hameau paisible à l'écart de Chamonix" par Bernadette TSUDA
- 16/09 à 14h30: "Ça turbine aux Houches" par l'association *Dans l'temps*
- 17/09 à 14h: "Chamonix, du développement du tourisme à la naissance de l'Alpinisme" par Cathy MINOIS
- 16 et 17/09: "La ronde des outils anciens de Servoz" par l'association *Servoz, Histoire et Traditions*

L'office du tourisme rémunérera les guides du patrimoine précédemment nommés dans la présente convention, et selon le tarif appliqué par devis pour un montant total de 575 euros. La communauté de communes Pays du Mont-Blanc rémunérera directement les associations mentionnées ci-dessus.

Article 4 – Lieux de réservation et de distribution des billets

Les réservations seront mises en ligne sur l'ensemble du réseau de l'office du tourisme des 4 communes et disponibles également en guichet.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention s'appliquera à compter de la signature de la convention et jusqu'au 16 octobre 2023, selon les événements et visites identifiés à l'article 1 et 3 de la présente convention.

Article 6 – Modalités de règlement

L'office du tourisme présentera une facture de l'ensemble desdites prestations à la communauté de communes Pays du Mont-Blanc.

Article 7 – Dénonciation de la convention

La convention pourra être dénoncée unilatéralement mais uniquement dans un délai supérieur ou égal à 1 mois avant la date d'ouverture des réservations.

Article 8 – Litiges

A défaut d'accord amiable entre les deux parties, tous les litiges concernant l'interprétation ou l'application de la présente convention relèvent de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à Passy, le

Pour la communauté de communes
Pays du Mont-Blanc
Le Président,
Jean-Marc PEILLEX

Pour l'office de tourisme
de Chamonix-Mont-Blanc
Le Directeur,
Nicolas DUROCHAT



OFFICE DE TOURISME
VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
85, Place du Triangle de l'Amitié
74400 CHAMONIX MONT-BLANC
Tél. 04 50 53 00 24 Fax 04 50 53 58 90
SIBET 776 550 766 00013